

Pour le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers

L'année qui débute sera cruciale pour l'avenir du programme en Soins infirmiers, remis en question par un possible rehaussement des exigences d'entrée dans la profession. Le programme, offert dans 43 des 48 cégeps, est pourtant le plus fréquenté des programmes techniques, et il n'existe pas ou peu de critiques envers ces finissantes et ces finissants qui représentent 70 % des infirmières et des infirmiers du Québec.



Pierre Avignon
Conseiller FEC-CSQ

En plus de la mise en œuvre de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, qui a exercé une pression pour plusieurs programmes techniques¹, c'est la prise de position de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) qui a mis le feu aux poudres. En juin 2012, l'OIIQ demandait au gouvernement d'exiger le bac comme porte d'entrée à l'exercice de la profession infirmière. Parmi les arguments avancés figurait la nécessité de rehausser la formation du personnel infirmier en raison de nouvelles exigences telles que la complexification et l'alourdissement des soins, la création de nouveaux rôles pour les infirmières et infirmiers, ou encore les différences avec la formation offerte dans le reste du Canada.

Cette position n'est pas restée lettre morte car, en octobre 2012, le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mettait sur pied un groupe de travail interministériel sur l'avenir de la profession infirmière auquel la CSQ participe aux côtés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), de l'OIIQ, de la Fédération des cégeps, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'autres organisations syndicales. Le résultat du travail de ce groupe chargé d'étudier le niveau

de formation requis à la profession infirmière dans le réseau de la santé est crucial et devrait être connu prochainement.

Alors que la CSQ et ses fédérations se sont prononcées contre la position de l'OIIQ, tout comme de nombreux autres groupes², les représentantes et les représentants du réseau universitaire et ceux des établissements de santé y sont favorables. La menace envers le DEC en Soins infirmiers doit donc être prise très au sérieux. De nombreux arguments militent d'ailleurs en faveur de son intégrité, voire de son renforcement.

Renforcer la formation infirmière de qualité déjà offerte au collégial

Selon un sondage effectué par la Fédération des cégeps, 42% des étudiantes et étudiants en Soins infirmiers n'auraient pas choisi cette formation si le baccalauréat était obligatoire. Or, on sait que les cégeps constituent un gage d'accessibilité aux études postsecondaires. Cela est particulièrement vrai pour les collèges en région. Un déplacement de la formation vers l'université impliquerait un allongement obligatoire de la durée des études et un coût supplémentaire important qui pourrait en décourager plusieurs. Pourquoi aller dans cette direction alors que le Québec est davantage dans une situation de pénurie de main-d'œuvre?

Si un rehaussement de la formation s'avère nécessaire pour certains infirmiers et infirmières, les mécanismes actuellement en place permettent très bien de répondre aux besoins.



Photo: Fotolia

Les processus de révision des programmes collégiaux, les passerelles DEC-BAC ou encore le nouveau diplôme de deuxième cycle pour les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) sont autant de moyens de répondre aux nouvelles exigences. L'éventuelle obligation d'exiger un bac pourrait même avoir pour effet d'augmenter le nombre d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires titulaires d'un diplôme du secondaire, et donc de baisser le niveau de formation des infirmières et des infirmiers en contact direct avec les patientes et les patients!

Devant les besoins du réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement devrait plutôt affronter les enjeux liés aux finances publiques, notamment afin d'embaucher davantage de personnel.

Pour les fédérations du collégial de la CSQ, c'est par l'utilisation des mécanismes actuels, dont une analyse de la situation de travail, que le gouvernement devra répondre aux nouvelles exigences. Toute réflexion sur la formation initiale des infirmières et des infirmiers doit en effet trouver sa source dans une problématique réelle reliée à la formation actuelle.

1. Notamment *Techniques de travail social, Techniques d'intervention en délinquance et Techniques d'éducation spécialisée*.
2. La Fédération des cégeps, l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Pour en savoir plus :
collegial.csq.qc.net

COLLÉGIAL/CSQ

Volume 3, numéro 1
Automne 2013

Publication officielle de la
CSQ, FEC, FPPC, FPSES
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3

Tél : 514 356-8888
Télécopie : 514 356-9393
Courriel :
danis.gabriel@csq.qc.net

Rédacteur en chef:
Gabriel Danis

Collaborateur:
Pierre Avignon

Secrétariat:
Dominique Brown

Révision:
Martine Lauzon

Design graphique:
Interscript

Responsable de la production
scripto-visuelle:
Johanne Boucher

Tirage : 6 500 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque
nationale du Québec

Bibliothèque nationale
du Canada

ISSN 1927-2995 Collégial/CSQ